

STATS
RAPIDES

Au troisième trimestre 2013, l'indice de traitement brut - grille indiciaire augmente de 0,04%

Décembre 2013

Indice de traitement brut - Grille indiciaire dans la fonction publique de l'État (ITB-GI)



STATISTIQUES ET
RECHERCHE SUR LA
FONCTION PUBLIQUE

Avertissement : L'indice de traitement brut-grille indiciaire (ITB-GI) précédemment publié dans la collection Informations Rapides de l'Insee est dorénavant publié dans la collection Stats Rapides de la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP)

Au troisième trimestre 2013, l'indice de traitement brut-grille indiciaire (ITB-GI) augmente de 0,04 %, tandis que la valeur du point reste stable.

Pour les catégories A et C, l'ITB-GI reste stable.

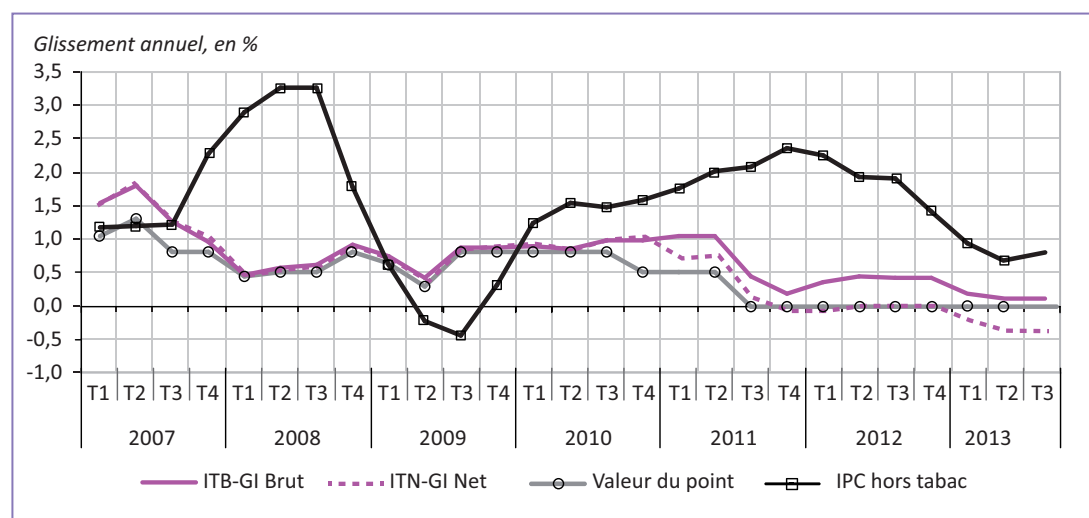
Pour la catégorie B, l'ITB-GI augmente de 0,20 % sous l'effet de la revalorisation indiciaire des corps et des emplois des personnels des services actifs de la police nationale (gardiens de la paix, brigadiers, brigadiers-chefs et majors).

Tableau 1 :
Évolution en glissement trimestriel de l'ITB-GI (brut) et de la valeur du point d'indice de la fonction publique (en %)

	T3 2012	T4 2012	T1 2013	T2 2013	T3 2013
ITB-GI Ensemble	0,03	0,04	0,02	0,00	0,04
ITB-GI Catégorie A	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
ITB-GI Catégorie B	0,08	0,20	0,02	0,01	0,20
ITB-GI Catégorie C	0,11	0,00	0,10	0,00	0,00
Valeur du point d'indice fonction publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	-0,08	0,11	0,09	0,56	0,00
Indice des prix à la consommation (y compris tabac)	-0,08	0,25	0,09	0,54	0,06

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Graphique 1 :
Glissement annuel de l'ITB-GI (brut), de l'ITN-GI (net), de la valeur du point d'indice de la fonction publique et de l'indice des prix à la consommation (hors tabac)



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

En moyenne en 2012, l'ITB-GI (brut) a augmenté de 0,41 % et l'ITN-GI (net) a diminué de 0,03 %, sous l'effet de la hausse des cotisations salariales assises sur le traitement brut (pensions, CSG et CRDS). En 2012, la valeur du point est restée stable et l'indice des prix hors tabac a augmenté de 1,87 % en moyenne annuelle (et l'indice des prix y compris tabac de 1,96 %). En 2011, l'ITB-GI (brut) avait crû de 0,68 % et l'ITN-GI (net) de 0,35 % tandis que la valeur du point fonction publique avait progressé de 0,25 % et l'indice des prix hors tabac de 2,05 % (+ 2,12 % y compris tabac).

En moyenne en 2012, l'ITB-GI (brut) a augmenté de 0,35 % pour la catégorie A, de 0,43 % pour la catégorie B et de 0,64 % pour la catégorie C.

Tableau 2 :
Évolution en moyenne annuelle de l'ITB-GI (brut), de l'ITN-GI (net), de la valeur du point d'indice de la fonction publique et de l'indice des prix à la consommation (en %)

Variation en moyenne annuelle (%)	2010	2011	2012
ITB-GI (Brut) Ensemble	0,92	0,68	0,41
ITB-GI Catégorie A	0,91	0,61	0,35
ITB-GI Catégorie B	1,09	1,13	0,43
ITB-GI Catégorie C	0,76	0,43	0,64
ITN-GI (Net) Ensemble	0,92	0,35	-0,03
ITN-GI Catégorie A	0,92	0,29	-0,10
ITN-GI Catégorie B	1,09	0,80	-0,01
ITN-GI Catégorie C	0,77	0,10	0,19
Valeur du point d'indice fonction publique	0,73	0,25	0,00
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	1,45	2,05	1,87
Indice des prix à la consommation (y compris tabac)	1,53	2,12	1,96

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Pour en savoir plus : définitions et calculs

L'indice de traitement brut-grille indiciaire (ITB-GI) et l'indice de traitement net-grille indiciaire (ITN-GI) sont calculés par le département des études et des statistiques de la direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP). Cet indice est élaboré à partir du nouveau système d'information sur les agents des services publics (SIASP) produit par l'Insee. C'est un indice de salaire à structure de qualifications annuelle constante ; il vise à apprécier les évolutions du traitement brut des agents de la fonction publique de l'État. Le traitement brut d'un agent est le produit de son indice par la valeur du point de la fonction publique. Depuis le 1^{er} juillet 2010, la valeur annuelle du point de la fonction publique (VFPF) est de 55,5635 €. Un fonctionnaire travaillant à temps complet et dont l'indice nouveau majoré s'élève à N aura un traitement brut mensuel égal à VFPF x (N/12).

L'ITB-GI évolue notamment sous trois effets : la valeur du point de la fonction publique, l'indice minimum et les mesures catégorielles qui modifient la grille indiciaire. Ces mesures, basées sur le suivi exhaustif des textes statutaires par le bureau des statuts particuliers de la DGAFP, sont prises en compte de la manière suivante : pour chaque mesure catégorielle touchant un corps donné, une table de correspondance indiciaire (avant/ après) est construite. X % des agents de l'ancien échelon Y passent à l'échelon Z de la nouvelle grille et obtiennent un gain indiciaire G. Cette table de passage est associée à l'estimation de la répartition de la population par corps/grade/échelon, laquelle est fondée sur l'exploitation du fichier SIASP au 31 décembre de l'année précédente. Cette table de passage est susceptible d'être actualisée en fonction des évolutions du fichier SIASP.

L'ITB-GI ne prend pas en compte les évolutions des autres éléments de rémunération, notamment les primes.

L'indice de traitement net-grille indiciaire (ITN-GI) est calculé sur la valeur nette du traitement. Il évolue sous les mêmes effets que l'ITB-GI ainsi que sous l'effet de l'évolution des cotisations salariales assises sur le traitement indiciaire.

Ces indices ont succédé aux indices de traitement mensuel de base - brut et net - des fonctionnaires titulaires de l'État, qui étaient calculés par l'Insee jusqu'à la fin de l'année 2009. Ils peuvent toujours être consultés sur : www.insee.fr. Ces anciens indices ne prenaient en compte que la valeur du point de la fonction publique et l'indice minimum, sans intégrer l'impact des mesures catégorielles.

Les évolutions des indicateurs conjoncturels sont présentées ici en **glissement trimestriel** (tableau ①), en **glissement annuel** (graphique ①) ou en **moyenne annuelle** (tableau ②). Le glissement annuel rapporte la donnée du trimestre T à celle du trimestre T 4, le glissement trimestriel rapporte la donnée du trimestre T à celle du trimestre T 1.

- Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul de l'ITB-GI et de l'ITN-GI :

[http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/ITBG/Indice de traitement brut juin 2012 def.pdf](http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/ITBG/Indice%20de%20traitement%20brut%20juin%202012%20def.pdf)

- Retrouvez les séries longues et la méthodologie dans la banque de données macro économiques (BDM) de l'Insee : G1285

http://www.bdm.insee.fr/bdm2/choixCriteres.action?request_locale=fr&codeGroupe=1285

Prochaine publication : fin mars 2014

Directrice de la publication : **Marie-Anne Lévêque**

Rédactrice en chef : **Christine Gonzalez-Demichel**

Chargé de publications statistiques : **Jose-Antoine Cilleros**

RAPPORT ANNUEL

Le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistique « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique, dont sont issues les brochures « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

ISSN : 2267-6483

Stats rapides n°6

Département des études et des statistiques - DGAFP
139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.